

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**

**MISE EN DEMEURE N°01  
AVANT RESILIATION**

Vu le retard considérable enregistré par l'entreprise de construction dans la réalisation du projet.

L'ETP **DIAB SAAD**, titulaire du marché **N°07/2023** du **03/08/2023**, portant sur la réalisation des travaux d'un centre d'évacuation sanitaire Aérienne de l'armée a la Base Aérienne de Boufarik/1°RM, est mise en demeure pour la première fois pour prendre toutes les mesures nécessaires à :

- ✓ Présentation de la caution de bonne exécution ;
- ✓ Présentation des contrats d'assurance du chantier
- ✓ Approvisionner d'une façon régulière et continue le projet en matériaux de construction ;
- ✓ Renforcer le projet en personnels qualifié avec encadrement de qualité et le matériel nécessaire ;

L'entreprise est tenue de répondre aux injonctions de la présente mise en demeure, dans un délai de 08 jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux et bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Faute de quoi, le maitre de l'ouvrage sera dans l'obligation d'appliquer les mesures coercitives réglementaires à son rencontre, notamment la résiliation du contrat.